

RÈGLEMENTS U15 et U17
Championnats et Coupes du District du Lot
Principes communs :

Les règlements généraux fédéraux sont appliqués.

Les ententes :

Les RG permettent aux ententes de jouer en District, mais celles-ci doivent se mettre en groupement avant la fin de la saison pour accéder en Ligue.

Application Carton Blanc : voir règlement site District du Lot

Règles de départage :

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX | PARTIE I - RÈGLEMENT ADMINISTRATIF DE LA L.F.O. SAISON 2024 / 2025

Article 88.1 - Classement dans un même groupe

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, dans le même groupe, le classement sera établi de la façon suivante :

- a) Par le nombre de points obtenu lors du (ou des) match(s) joué(s) entre les équipes ex-aequo ;
- b) En cas de nouvelle égalité, il est tenu compte du classement au challenge de l'Esprit Sportif Jeunes dans les conditions édictées du règlement ci-dessous ;
- c) En cas de nouvelle égalité, elles sont départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune d'elle sur les matchs pris en compte pour déterminer le classement aux points des équipes ex-aequo tels que défini à l'alinéa ci-dessus ;
- d) En cas de nouvelle égalité, les équipes ex-aequo seront départagées au bénéfice de la meilleure différence de buts sur l'ensemble des matchs du groupe ;
- e) En cas de nouvelle d'égalité, elles sont départagées, dans les mêmes conditions qu'à l'alinéa c), en fonction du plus grand nombre de buts marqués ;
- f) En cas de nouvelle d'égalité, elles sont départagées, dans les mêmes conditions qu'à l'alinéa c), en fonction du plus petit nombre de buts concédés ;
- g) En cas de nouvelle égalité, par l'ancienneté d'affiliation à la F.F.F., sur la base des informations référencées sur Foot2000, étant précisé que le club le plus anciennement affilié sera considéré le mieux classé ;
- h) En cas de nouvelle égalité, il sera procédé à un tirage au sort.

Challenge FUTSAL

Participation obligatoire (une équipe par club inscrite en championnat)

Première journée : brassage sur plusieurs sites aux vacances de Toussaint ou février. Le premier de chaque site qualifié pour une finale aux vacances de Noël, Février ou Pâques.

Brassage : 3 ou 4 poules de 3 ou 4 équipes, toutes les équipes se rencontrent, match de 20 minutes (ou 30 minutes). Si forfait, les éducateurs s'entendent sur la durée des matchs restant (maximum 90 minutes sur la journée en U17 et 80 en U15).

Amende pour forfait appliquée (annexe 5 des RG).

Quotation :

Match gagné 3 points

Match nul 1 point

Match perdu 0 point

Phase finale : toutes les équipes qualifiées se rencontrent, formule championnat.

ARBITRAGE

À la suite de la décision du Comité Directeur, les joueurs remplaçants doivent **obligatoirement** tenir le rôle d'arbitre assistant (AA) pour toutes les équipes qui comptent 13 joueurs inscrits sur la feuille de match.

Au cours d'une rencontre, cette réglementation sera appliquée de la manière suivante :

1^{ère} mi-temps : 2 joueurs remplaçants de chaque équipe tiennent le rôle d'AA

2^{ème} mi-temps : même procédure 2 joueurs remplaçants de chaque équipe tiennent le rôle d'AA.

Un changement sera effectué à la moitié de chaque mi-temps (25^{ème} et 65^{ème} minute en U15 et U17), soit 4 joueurs différents sur le match.

4 joueurs différents remplissent le rôle d'AA sur le match. Le 1^{er} AA est indiqué sur la feuille de match et les 3 autres seront notés dans les observations d'après-match par l'arbitre, en indiquant l'ordre de prise de fonction : AA2 pour le second, puis AA3 pour le troisième et AA4 pour le dernier.

Dans le cas où l'équipe n'a pas de remplaçant pour tenir ce rôle, c'est un éducateur qui devient AA tout le long de la partie.

Un arbitre bénévole a les mêmes prérogatives qu'un arbitre officiel.

CARTON VERT

Les cartons verts seront attribués cette saison sur les 2 catégories.

Le dispositif *Carton Vert* est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements.

Voir règlement sur le site du District.

CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF « JEUNES »

Article 1 : Ce challenge est créé par le Comité Directeur du District du Lot ; il est destiné à honorer le bon comportement et la sportivité des joueurs et de leurs dirigeants, avant, pendant et après les rencontres de Championnat et de Coupe organisées par le District dans les catégories de Jeunes (U16/17 et U14/15).

Article 2 : L'évaluation du comportement sera effectuée par les Clubs eux-mêmes ; chacun d'eux remplira un questionnaire-réponse par équipe engagée en U17 et U15 ; chaque rencontre lors des phases (aller et retour) donnera lieu à une évaluation.

Article 3 : Le District réceptionnera aux dates prévues par la Commission des Jeunes, ces questionnaires-réponses et établira un classement par équipe dans chaque catégorie, à partir des notes figurant sur le questionnaire-réponse.

Procédure : une note moyenne sera calculée à l'aide du total de notes collationnées et du nombre de rencontres effectuées.

Nota : la note la plus élevée et la note la plus basse ne seront pas prises en compte dans le calcul de cette moyenne.

Article 4 : L'équipe qui ne répondra pas au questionnaire verra sa moyenne finale diminuée de 4 unités,
L'équipe qui déclarera forfait perdra 4 unités par forfait,

L'équipe dont le Club refusera de participer à un rassemblement (détection, sélection, futsal, ...) verra sa moyenne finale diminuée de 4 unités.

En cas de forfait général d'une équipe, celle-ci est exclue du Challenge et les points acquis par les autres équipes sont conservés.

Article 5 : Exclusion immédiate du Challenge pour les motifs suivants :

- fraude ou tentative de fraude sur identité,
- tentative de voies de fait, menaces à l'intégrité physique d'un arbitre ou d'un officiel,
- suspension d'un joueur, d'un arbitre, d'un éducateur ou d'un dirigeant pour acte grave d'indiscipline ou comportement incompatible avec la morale et l'éthique sportive.

Tous les cas exposés ci-dessus sont également passibles de sanctions prononcées par la Commission de Discipline ou le Comité Directeur du District.

Article 6 : Dotations :

L'équipe terminant à la 1^{ère} place au classement final dans sa catégorie se verra remettre une dotation en équipement ; de même, pour le dirigeant responsable de cette équipe.

Article 7 : Toute équipe qui ne répondra pas au questionnaire, **perdra sa dotation** dans le cas où elle terminerait à la 1^{ère} place.

Un minimum de 50% de réponses au questionnaire sera exigé dans chaque catégorie ; dans le cas contraire, **aucune remise de dotations ne sera effectuée.**

Article 8 : Remise des dotations :

La présence d'un dirigeant accompagné de 2 ou 3 joueurs (minimum) est souhaitable ; aucune dotation ne sera attribuée (ultérieurement) **en cas d'absence** lors de la remise des dotations.

Article 9 : Après avis de la Commission des Jeunes responsable du Challenge, le Comité Directeur du District se réserve le droit de modifier le présent règlement.

U17
RÈGLEMENT CHAMPIONNAT / COUPE - 2024/2025

Durée des rencontres : 2 X 45 mn

Quotation :
Match gagné 3 points
Match nul 1 point
Match perdu 0 point
Match perdu par forfait -1 point

Championnat en 2 phases :

Phase 1 : 1 Poule de 10 équipes – match aller seulement (9 journées)

Les 2 premiers participeront à la Phase de territoire à condition d'être en règle avec le cahier des charges de la compétition de territoire et le présent règlement.

En cas de refus de participation à la phase de territoire, seul le troisième pourra être repêché.

Phase 2 : **Les équipes restantes et les équipes nouvellement engagées** s'il y a lieu constitueront une poule unique. Le 1^{er} de la poule sera déclaré « Champion du Lot ».

Coupe du Lot : obligatoire pour les équipes engagées au niveau District (une équipe par club). Formule Echiquier en 3 tours + Finale. Tirs au but (5 tireurs) en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation. Voir Annexe 1.

Finale le 24/05/2025

U15
RÈGLEMENT CHAMPIONNAT / COUPE - 2024/2025

Durée des rencontres : 2 X 40 mn

Quotation :
Match gagné 3 points
Match nul 1 point
Match perdu 0 point
Match perdu par forfait -1 point

Championnat en 2 phases : Aucun U13 ne peut évoluer en U15 D1

Phase 1 : 2 poules D1 et D2 de 8 équipes constituées sur la base du volontariat lors de la réunion de rentrée du 14/09/24 à Labastide-Murat.

Les 2 premiers de la Poule de D1 participeront à la Phase de territoire à condition d'être en règle avec le cahier des charges de la compétition de territoire et le présent règlement.

En cas de refus de participation à la phase de territoire, seul le troisième pourra être repêché.

Le dernier de la poule D1 est relégué en D2.

Le premier de la poule D2 accède à la D1.

La poule de D2 intègre les équipes « Foot à 8 ». Tous les résultats concernant ces équipes sont gelés. Seules les équipes de « Foot à 11 » sont concernées par l'accession de D2 en D1 (un classement entre ces équipes à onze sera réalisé sur les matchs les ayant opposées).

POULE D1

POULE D2

AF BIARS BRETENOUX 1
ESLG 1
ENT. BOURIANE FC 1
GCLS 1
GCLEM 1
GCPVDO 1
LALBENQUE-FONT 1
VALROC&FCHQ 1

FC CAUSSE SUD 46 1
FIGEAC CAPDENAC QFC 2
GHCS 1
GCLEM 2 (foot à 8)
GCLS 2 (foot à 8)
GCPVDO 2
GMPPFC 1
VALROC&FCHQ 2 (foot à 8)

Modification : Réunion du Bureau du 10/01/2025 à 14h30

Phase 2 : Après le forfait général d'une équipe, la commission jeunes a opté pour la mise en place d'une poule unique D1 en intégrant les deux équipes évoluant à huit.

POULE D1

AF BIARS BRETENOUX 1
ESLG 1
GHCS 1
GCLS 1
GCLEM 1
FC CAUSSE SUD 46 1
LALBENQUE-FONT 1
VALROC&FCHQ 1
FIGEAC CAPDENAC QFC 2
GCPVDO 2
GMPPFC 1
GCLEM 2 (foot à 8)
GCLS 2 (foot à 8)

Tous les résultats des rencontres concernant une équipe à 11 contre une équipe à 8 sont gelés. Seules les équipes de " Foot à 11 " sont concernées par le titre de Champion Départemental U15 à l'issue du championnat.

Coupe du Lot : obligatoire pour les équipes engagées à 11 au niveau District (une équipe par club). Formule Echiquier en 3 tours + Finale. Tirs au but (5 tireurs) en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation. Voir Annexe 1.

Finale le 24/05/2025

En cas de difficultés pour l'application dudit règlement, la CDJ est seule compétente pour traiter tout litige administratif, indépendamment de la saisine de la CDLD en matière disciplinaire.

Les décisions de la CDJ sont susceptibles d'appel auprès de la commission d'Appel du District dans le respect de la procédure.